

Les tests du



En vue de l'obtention du
Certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES)

Centre d'éducation des Navigateurs
Commission scolaire des Navigateurs
1172 boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 5M6
Linda Quintin, conseillère en formation
Téléphone : 418-839-6482 poste 32028
Télécopieur : 418-839-9855
linda.quintin@csnavigateurs.qc.ca

Table des matières

Avant-propos.....	1
En quoi consistent les tests du GED® ?	1
Qui peut se présenter aux tests du GED®?	1
Pourquoi se soumettre aux tests du GED®?	1
Personnes ayant des besoins particuliers.....	2
Information sur les notions évaluées.....	2
À quoi servent les tests du GED®?.....	3
Comment se préparer aux tests du GED® ?	3
Démarche d'inscription et pièces à fournir	4
Dates et horaire des tests	4
Que dois-je apporter à la séance de passation des tests?	4
Comment les tests sont-ils administrés?.....	4
Reprise des tests du GED®	5
Résultats des tests du GED®	5
Consultation des tests du GED® après administration	5

Avant-propos

Les tests du GED[®], créés par *l'American Council on Education*, sont destinés aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Par leur travail, leur formation, leurs voyages, leurs lectures ainsi que leur participation à des activités d'apprentissage et de formation diverses, les adultes peuvent avoir acquis quantité de compétences et d'habiletés à faire valoir.

Ces tests sont offerts aux États-Unis, dans toutes les provinces et les territoires canadiens. Chaque année, tout près de 800 000 adultes s'inscrivent aux tests du GED[®] en Amérique du Nord. Ce livret d'information devrait répondre à la plupart des questions habituellement posées au sujet des tests du GED[®].

En quoi consistent les tests du GED[®]?

Il y a cinq tests du GED[®] dans les matières suivantes : langue française, écriture et lecture ; mathématiques ; sciences humaines et sciences. L'adulte doit faire appel à ses connaissances, ses habiletés générales ainsi qu'à son esprit d'analyse et de synthèse. Quelques questions seulement demandent des faits, des détails ou des définitions.

Les tests sont disponibles en anglais ou en français. Les cinq tests doivent être administrés dans la même langue, on ne peut passer les tests en français et exiger la reprise d'un ou de plusieurs tests en anglais. Les tests utilisés au Canada ont été préparés pour les canadiens (système de mesure, renseignements nominatifs, etc.).

Qui peut se présenter aux tests du GED[®]?

Pour être admis aux tests du GED[®], le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- ne pas avoir un diplôme d'études secondaires (DES);
- être âgé de 16 ans au 30 juin précédant l'année scolaire en cours;
- se conformer aux exigences d'admission de l'éducation des adultes.

Pourquoi se soumettre aux tests du GED[®]?

Voici quelques raisons qui motivent les adultes à se soumettre aux tests du GED[®] :

- pour obtenir le CEES, accepté par des établissements de formation ou des employeurs comme équivalent au DES;
- pour obtenir un relevé officiel aux tests du GED[®], lequel est reconnu partout en Amérique du Nord ;
- pour répondre aux conditions de candidature afin d'obtenir un meilleur emploi;
- pour obtenir de l'avancement au sein de leur propre organisation;
- pour être admis dans un établissement de formation et d'enseignement;
- pour leur satisfaction personnelle.

Personnes ayant des besoins particuliers

Des mesures d'adaptations peuvent être envisagées pour des personnes ayant des besoins particuliers ou ayant un handicap physique. Les demandes de mesures d'adaptations devront d'une part être soumises 7 semaines avant la session d'évaluation retenue et d'autre part acceptées par le *General Educational Developing Testing Service* (GEDTS).

Information sur les notions évaluées

Les cinq tests se font en deux séances consécutives et leur durée totale est de 7 heures 35 minutes.

N°	TEST	CONTENU	NOMBRE DE QUESTIONS	DURÉE
1	Langue française, écriture	<p>Partie I Organisation du texte (15 %) Structure grammaticale (30 %) Vocabulaire (30 %) Orthographe, syntaxe et ponctuation (25 %)</p> <p>Partie II Production écrite</p>	50	<p>125 minutes</p> <p>Partie I 80 minutes</p> <p>Partie II 45 minutes</p>
2	Sciences humaines	Histoire canadienne (25 %) Histoire du monde (15 %) Économie (20 %) Fonctionnement du gouvernement (25 %) Géographie (15 %)	50	75 minutes
3	Sciences	Sciences de la vie (45 %) Sciences de la terre et de l'espace (20 %) Sciences physiques (chimie et physique) (35 %)	50	85 minutes
4	Langue française, lecture	<p>Textes littéraires (75 %) Un choix pour chacun des champs suivants : - poésie - drame - prose fictionnelle avant 1920 - prose fictionnelle de 1920 à 1960 - prose fictionnelle après 1960</p> <p>Textes non-fictionnels (25 %) Prose non-fictionnelle (biographies et critiques artistiques, documents de travail et communautaires)</p>	40	70 minutes
5	Mathématiques	Opérations et nombres (25 %) Mesure et géométrie (25 %) Analyse de données, statistiques et probabilités (25 %) Algèbre, fonctions et formules (25 %) Le test se divise en deux parties : Partie I : une calculatrice est fournie (Casio fx-260 Solar) Partie II : la calculatrice n'est pas permise	50	<p>100 minutes</p> <p>(50 minutes pour chaque partie)</p>

Le site d'information du *General Educational Development Testing Service (GEDTS)* inclut des renseignements généraux sur les tests du GED, des exemples de questions et réponses et des conseils pratiques. Vous retrouvez le site à l'adresse suivante :

https://ged.com/fr-ca/about_test/test_subjects/

À quoi servent les tests du GED® ?

Les tests tiennent compte des compétences et des habiletés que les personnes devraient normalement avoir acquises à la fin des études secondaires, comme la capacité de raisonner, de regrouper de l'information et de tirer des conclusions.

Si le candidat réussit l'ensemble des tests du GED®, il reçoit un CEES. En faisant la demande auprès de la Direction de la sanction des études, il reçoit aussi le relevé des résultats aux tests du GED®. Le CEES procure les avantages suivants :

- l'admission dans la plupart des programmes de la formation professionnelle ;
- l'admission dans certains programmes de formation collégiale ;
- la reconnaissance de ce certificat, par plusieurs employeurs, comme équivalent au DES ;
- le cumul d'un maximum de trente-six unités de matières à options pouvant être comptabilisées pour l'obtention éventuel du DES ;

Comment se préparer aux tests du GED® ?

Les aptitudes acquises par le travail, la formation, la lecture ou grâce à d'autres expériences constituent une préparation aux tests du GED®. Les candidats désirant se préparer davantage, peuvent se procurer des guides de préparation, disponibles dans les centres d'éducation des adultes ou auprès de la SOFAD

(<http://www.sofad.qc.ca/> - Voir le matériel didactique)

Démarche d'inscription et pièces à fournir

La personne qui désire passer les tests du GED® doit absolument assister à une séance d'information et d'inscription pour :

- recevoir toute l'information nécessaire sur les tests du GED®;
- faire évaluer son dossier scolaire (les bulletins du secondaire et le dernier relevé d'apprentissage sont obligatoires);
- compléter la demande d'inscription officielle aux tests du GED®. Une pièce d'identité avec photo et signature sont requises (si possible carte assurance maladie) ainsi qu'une photo grandeur passeport;
- compléter le formulaire d'inscription à l'éducation des adultes; certificat de naissance, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résident permanent sont obligatoires;

Toute demande doit être complétée au moins trois semaines avant la séance de passation des tests du GED® choisie et sera par la suite acheminée au MEES.

Dates et horaire des tests

Lors de la rencontre d'information et d'inscription, un avis de confirmation (ou un document écrit) précisant les dates et les heures de la passation des tests est remis aux candidats.

Que doit-on apporter à la séance de passation des tests?

Pour être admis en salle d'examen, tout candidat doit avoir en sa possession la même pièce d'identité avec signature, que celle présentée lors de l'inscription.

À noter que tout le matériel requis sera fourni sur place. Les candidats devant prendre des médicaments lors de la passation des tests, devront en informer l'examineur lors de la séance d'information et d'inscription.

Comment les tests sont-ils administrés?

Les tests du GED® sont administrés sous des conditions et des modalités particulières et supervisées par la Direction de la sanction des études du MEES.

Des sessions de passation ont lieu à trois périodes durant l'année selon un calendrier annuel (novembre, mars et juin).

Une absence ou un retard à une session des tests entraîne l'obligation de reprendre le ou les tests manqués à l'une ou l'autre des deux sessions subséquentes.

Reprise des tests du GED®

À la suite de l'échec d'un ou plusieurs tests administrés une première fois, un candidat peut faire une nouvelle demande d'inscription aux tests du GED® pour effectuer une reprise par test à l'une ou l'autre des deux sessions d'évaluation subséquentes à celle de l'administration initiale.

Si un candidat veut faire une demande d'inscription aux tests du GED® alors qu'il a échoué la reprise d'un ou plusieurs tests, il ne sera admissible qu'à la prochaine séance d'évaluation de la prochaine année civile..

Résultats des tests du GED®

Le CEES sera décerné à l'adulte qui aura obtenu la mention «succès» à chacun des tests. Ces mentions apparaissent sur le relevé des apprentissages, lequel, tout comme les certificats, est acheminé périodiquement aux candidats selon le calendrier des publications de la Direction de la sanction des études. Ces publications ont lieu environ toutes les quatre à six semaines. Les tests du GED® permettent d'acquérir des unités de 5^e secondaire pouvant être comptabilisées en vue de l'obtention éventuel du DES. Les résultats sont confidentiels et ne seront envoyés à nul autre que vous.

Consultation des tests du GED® après administration

Il n'est pas possible d'avoir accès aux tests ou à la feuille de réponses après qu'ils aient été administrés. La correction, à l'exception de la partie de rédaction, est faite par un lecteur optique qui lit les réponses inscrites sur les feuilles de réponses. Les rédactions sont corrigées par un comité de trois personnes qui lisent de manière indépendante les textes soumis avant d'attribuer une note finale.